

rénovation urbaine, à la lutte contre la pauvreté et aux programmes de recyclage.

Voyons le bilan financier du gouvernement. Le projet de loi que nous avons sous les yeux est intéressant d'abord parce qu'il a paru pour la première fois le 30 novembre 1967, lorsqu'il a été introduit par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui était alors ministre des Finances. Il a imposé une surtaxe de 5 p. 100 sur le revenu individuel jusqu'à concurrence de \$600. Cette mesure était plus rétrograde que le bill actuel. Elle s'est donc heurtée à l'opposition des députés de ce côté-ci de la Chambre.

Le 19 février 1968—nous nous souvenons tous de cette date—on a mis aux voix ce projet de loi qui a été rejeté par 84 voix contre 82. Tous les députés qui siègent du côté du gouvernement s'en souviennent bien, car ce vote a provoqué de graves embarras. Il est certain que le résultat a eu de nombreuses conséquences politiques.

Quand la Chambre a été de nouveau saisie du bill, on l'avait modifié. Le gouvernement a compris qu'on pouvait apporter un grand nombre de critiques valables au projet de loi sous sa forme initiale. On l'a alors modifié en prévoyant une surtaxe de 3 p. 100 sur le revenu des particuliers et sur les profits des sociétés. A cette époque, le ministre des Finances a déclaré que le bill ne s'appliquait qu'aux années 1968-1969 et qu'il expirerait le 31 décembre 1969, c'est-à-dire dans quinze jours seulement.

• (5.00 p.m.)

Le projet de loi a été adopté par la Chambre le 15 mars. Puis, lors de l'exposé budgétaire de juin dernier, il a encore été question de la surtaxe. Le ministre des Finances a annoncé qu'il demanderait à la Chambre de la prolonger pendant un an encore jusqu'à la fin de 1970. Pourquoi a-t-on réclamé cette prolongation? Je vais donner deux raisons; certains députés ministériels ne priseront peut-être pas beaucoup la première. Je crois que le gouvernement a demandé cette extension parce que les prochaines élections auront lieu vraisemblablement avant 1971 ou 1972. Nous savons tous que les gouvernements préfèrent frapper les gens d'impôts en période de non-élections. Lorsque des élections s'annoncent, le fardeau fiscal est allégé et le gouvernement, qui recourt volontiers à la psychologie, espère que les gens seront satisfaits et qu'ils le rééliront. La raison officielle qu'a donnée le gouvernement pour prolonger la surtaxe d'un an, c'est qu'il veut stabiliser l'économie canadienne.

[M. Nystrom.]

Dans sa déclaration du 3 juin 1969 qui figure à la page 9417 du hansard, le ministre des Finances a déclaré:

En proposant cela ce soir, je n'oublie pas que j'ai donné à entendre en octobre dernier que ces surtaxes ne s'appliqueraient que pendant le délai prévu, facteur dont il était tenu compte dans la série de mesures fiscales alors présentées. D'autre part, on comprendra sûrement qu'il nous faut aujourd'hui en prolonger l'application pour aider à stabiliser l'économie et non pas pour augmenter nos recettes.

La conjoncture s'est un peu modifiée à mon avis depuis le discours du ministre en juin dernier. Nous savons que le gouvernement n'a pas vraiment besoin de réunir des fonds supplémentaires au moyen de la surtaxe pour réaliser un excédent budgétaire. Même sans la surtaxe, les comptes du gouvernement seront excédentaires. A vrai dire, l'excédent dépassera ce que l'on espérait d'abord. En octobre, l'excédent budgétaire atteignait environ 38 millions de dollars; pourtant du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 1969 il est passé à 846.4 millions de dollars. Même sans percevoir la surtaxe proposée dans le projet de loi, les comptes de l'État attesteront encore un énorme excédent.

Puis-je signaler aux députés qui ignorent les faits que le revenu présumé de cette surtaxe est évalué à 155 millions environ. Comme je l'ai déjà dit, les comptes du gouvernement seront excédentaires, qu'on applique la surtaxe ou non. J'estime donc que ce bill est inutile. Nous n'avons pas à l'adopter. Si le Parlement décide malgré tout de le faire, j'inviterais alors le gouvernement à retirer les dispositions qui ont trait à l'impôt sur des particuliers, qui est censé représenter 115 des 155 millions que l'on espère recueillir; les 40 millions restants devant provenir de l'impôt sur les bénéfices des sociétés. Le gouvernement devrait sérieusement songer à retirer la partie du bill qui a trait à l'impôt sur le revenu des particuliers. S'il n'y consent pas, il devrait, ce me semble, envisager d'adoucir un grand nombre des restrictions que nous subissons aujourd'hui.

Et pourquoi, monsieur l'Orateur? Parce que la pauvreté ne cesse d'augmenter au pays. Le Conseil économique du Canada a déclaré que la pauvreté était réelle et qu'elle touchait non point des milliers, mais des millions de Canadiens. La pauvreté n'est pas seulement la conséquence de problèmes économiques et financiers, mais elle crée, par elle-même, d'autres difficultés d'ordre social et psychologique et touche les habitants des régions rurales comme ceux des régions urbaines. Le chômage est en hausse au Canada. Le taux de chômage actuel, compte tenu des variations saisonnières, est de 5 p. 100, encore qu'il ne